



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte d'utilisation et de modération sur les réseaux sociaux de la préfecture de la Charente

> Charte "Twitter"

Objectifs du compte :

Le compte Twitter @Prefet16 a pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action de l'État et ses services dans le département de la Charente.

Il a également pour but de constituer un espace d'échange et d'interaction avec ses abonnés et les utilisateurs de Twitter.

Objectifs de la charte :

La présente Charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés du compte @Prefet16 et aux utilisateurs de Twitter les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ce compte.

L'utilisateur Twitter, en consultant, s'abonnant et en interagissant avec le compte @Prefet16 accepte sans réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à la respecter.

Accès au compte @Prefet16 :

L'accès au compte @Prefet16 est libre. Pour y accéder, l'internet doit s'être inscrit préalablement sur la plate-forme Twitter, dans le respect des conditions définies par la société Twitter pour son fonctionnement.

Suppression des contributions et désinscription :

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités de la plate-forme Twitter.

A tout moment, l'utilisateur abonné au compte @Prefet16 peut se désabonner du compte en positionnant le curseur de sa souris sur le bouton « abonné », puis en cliquant sur le bouton « se désabonner » qui apparaît alors, en haut à droite de l'écran.

Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés :

En interagissant avec le compte @Prefet16, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

A ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène ;
- les contributions incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciale, xénophobe, homophobe ou révisionniste ;
- les contributions incitant à la commission d'un délit ;
- les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ;
- les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers ;

Les utilisateurs s'engagent en outre à respecter les règles suivantes :

- les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges ;
- les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible ;
- les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif ;
- les contributions ne doivent pas présenter un caractère commercial ou publicitaire ;
- les contributions ne doivent pas renvoyer vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire aux lois et règlements en vigueur en France.

Les retweets du compte @Prefet16 doivent être signalés comme tels. Les retweets falsifiés ou partiels faisant endosser au compte @Prefet16 une opinion ou une déclaration fausse, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité sont interdits.

Réponses et modération :

L'espace d'information et d'échange constitué par le compte @Prefet16 est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et de permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

En interagissant avec le compte @Prefet16, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés », notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur sur la présente charte de modération.

Les demandes formulées sur le compte @Prefet16 sont étudiées et font l'objet d'une réponse dans un délai de 24 heures. Les demandes doivent respecter les prescriptions du paragraphe « Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés » de la présente charte.

Evolution du compte @Prefet16 :

Les modalités d'accès et d'utilisation au compte @Prefet16 étant régies par la société Twitter, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, sans préavis, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte.

Contact :

Vous pouvez poser vos questions sur cet espace de discussion, ou nous contacter par courriel : pref-communication@charente.gouv.fr

> Charte "Facebook"

La page Facebook de la préfecture de la Charente est un espace ouvert à tous. Elle vise à informer les internautes sur l'action des services de l'État en Charente et à favoriser le débat public. N'hésitez pas à réagir, partager vos expériences, poser des questions et répondre aux questions des autres.

Les publications postées sur cette page peuvent être lues par l'ensemble de la communauté : des règles de bonne conduite doivent être respectées avant de participer.

Règles de modération :

Les contributions font l'objet d'une modération a posteriori, c'est-à-dire après leur publication. Les modérateurs se réservent le droit de supprimer des commentaires sans préavis qui ne respecteraient pas les règles de bienséance sur Internet et les dispositions légales. De plus, la modération automatique de Facebook s'applique : cette fonctionnalité supprime les messages que la plate-forme considère être du spam ou contenant des injures (une liste d'insultes les plus violentes est reconnue et empêche la publication a priori).

Les modérateurs suppriment les publications qu'ils jugent hors sujet, diffamantes, insultantes ou s'attaquant de manière violente et injustifiée au travail des agents des services de l'État ou à d'autres membres de notre communauté Facebook. Ils peuvent retirer le droit de commenter (bannissement) aux membres de Facebook qui continuent, après une première suppression, à poster de tels messages.

Règles de bonne conduite :

Afin de préserver le dialogue et le respect des personnes, les modérateurs pourront supprimer sans avertissement préalable, tout propos tombant sous le coup de la loi :

- incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence à caractère raciale, xénophobe, homophobe ou révisionniste ;
- tout propos incitation à une consommation d'alcool excessive ou inappropriée, ou faisant l'apologie de l'ivresse ;

Peuvent également être supprimés :

- les contributions abusives en majuscules (cela revient à crier) et en « langage SMS » ;
- les commentaires insultants, agressifs ou vulgaires, constitutifs de harcèlement ou prenant à partie un ou plusieurs participants ;
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant ;
- les commentaires et contributions hors sujet, superflues, ou redondantes, sans apport particulier pour les échanges ;
- les informations obsolètes ou ayant déjà été traitées ;
- les commentaires et messages à des fins publicitaires ou commerciales ;
- les liens renvoyant vers des sites extérieurs dont le contenu serait susceptible d'être contraire ou lois et règlements en vigueur en France ;
- les conversations privées, les échanges de coordonnées privées ;
- les questions personnelles ;
- les critiques ou les commentaires sur la modération doivent être effectués en privé. Si vous rencontrez un message que vous jugez inapproprié, contraire à la bonne marche de la page ou illégal, merci de contacter les modérateurs par l'intermédiaire d'un courriel en indiquant clairement la raison de votre demande de modération.

Chaque utilisateur peut, à tout moment, si une contribution porte atteinte à ses droits, la signaler à la société Facebook, selon la procédure de signalement mise en place par celle-ci, ou nous la signaler directement en écrivant à : pref-communication@charente.gouv.fr

De plus, les administrateurs de la page des services de l'État en Charente se réservent le droit de signaler aux autorités tout comportement illégal.

Contact :

Vous pouvez poser vos questions sur cet espace de discussion, ou nous contacter par courriel : pref-communication@charente.gouv.fr

Limites de responsabilité :

L'utilisateur de la page « préfecture de la Charente » est seul responsable du contenu utilisateur (textes, images, vidéos, opinions, fichiers, etc.) qu'il met en ligne sur la page. L'utilisateur s'engage à ce que les contenus qu'il publie ne soient pas de nature à porter atteinte aux intérêts légitimes de tiers quels qu'ils soient.

Les informations mises à disposition sur la page le sont uniquement à titre purement informatif. En conséquence, l'utilisation des informations et des contenus disponibles sur la page concernée ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité des services de l'État en Charente.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires permettant de protéger ses propres données pour accéder à la page Facebook des services de l'État en Charente.

Les administrateurs de la page Facebook des services de l'État en Charente se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page.